

# AGENDA

## ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Salle des fêtes d'Enquin les Mines

# BELOTE

**Sam. 15 Fév**

Inscriptions **17h30**  
Début du concours **18h**

Mise **7€** par joueur

5 parties avec annonces

Organisé par **ES ENQUIN LES MINES**

buvette et restauration rapide

Gains par équipe\*  
1<sup>er</sup> 100 €  
2<sup>ème</sup> 60 €  
3<sup>ème</sup> 40 €

\* Sous réserve d'inscriptions suffisantes

# Fête du jeu

Jeux de société • Jeux de cartes  
Possibilité d'amener vos propres jeux de société pour les faire découvrir !  
Convivialité et amusement garanti !

Organisée par **ANIMEDIA**

Entrée libre

Mercredi **19 FEVRIER**

Salle des Fêtes d'Enquin les Mines

Pour toute la famille !

15h<18h

Informations 06.87.87.60.94

## Hauts-de-France PROPRES

#hdfpropres

## Inscriptions

**Lundi 6 avril de 10h30 à 18h et mardi 7 avril de 8h30 à 15h30**

Il est demandé aux familles de venir avec le livret de famille, le carnet de santé et un certificat de radiation si l'enfant est scolarisé dans une autre école.

Tous les enfants nés en 2018 et ayant 2 ans à la date de la rentrée scolaire sont susceptibles d'être inscrits, dans la limite des places disponibles.

Les familles extérieures aux communes d'Enquin lez Guinegatte et d'Erny doivent avant l'inscription obtenir l'autorisation de M. le Président du RPI (à la mairie d'Enquin).

### Le VCSO en collaboration avec la municipalité d'Enquin - Lez - Guinegatte, vous invite à découvrir le cyclisme et à partager l'entraînement !!

**Mercredi 26 février**  
**Stade municipal**

**Programme**  
11h Début de l'entraînement

**Animation**  
Piste BMX avec vélos

**Venez avec votre Vélo**

**A partir de 7 ans**

La société de chasse d'Enguinegatte organise une opération

### Nettoyage de la nature le SAMEDI 7 MARS

Rendez vous à 9h sur la Place d'Enguinegatte

# TANDEM

N° 35

## EDITO

Votre bulletin d'informations



Mesdames, messieurs,

Les **dimanches 15 et 22 mars 2020** se dérouleront les élections municipales.

J'en profite pour vous informer que notre commune ayant exactement 1642 habitants au 01 janvier 2020, les modalités électorales des conseillers municipaux sont les suivantes :

- ✗ l'élection se déroulera au scrutin de liste proportionnelle
- ✗ la parité est obligatoire
- ✗ seules seront valables les listes de 23 noms, les candidatures individuelles ou les listes incomplètes sont interdites.
- ✗ tout panachage sur une liste sera considéré comme bulletin nul

**La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour participer au vote**  
Vous élirez en même temps que vos conseillers municipaux vos conseillers communaux qui siègeront à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer.

Les résidents d'Enguinegatte voteront au bureau de vote de la mairie annexe rue Longue, les habitants d'Enquin à celui de la mairie rue des Ecoles.

**Attention en cas de changement de domiciliation Enguinegatte vers Enquin ou Enquin vers Enguinegatte, si vous n'avez pas effectué votre changement de domicile, vous restez inscrit dans votre bureau de vote initial.**

Hervé Dupont  
Maire d'Enquin lez Guinegatte

## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

### LES 15 ET 22 MARS 2020

**JE VOTE** DANS UNE COMMUNE DE + DE 1000 HABITANTS

Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal et, parmi eux, ceux qui souhaitent aussi siéger au conseil communautaire ou métropolitain.

**LE BULLETIN DE VOTE COMPORTE**

**LISTES PARITAIRES** (homme/femme)

L'équipe candidate aux élections municipales.

Les membres de cette équipe qui sont aussi candidats pour siéger au conseil communautaire

Il ne faut ni ajouter, ni rayer des noms, le bulletin serait considéré comme nul

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers communaux ou métropolitains sont élus au **suffrage universel direct**, en même temps que les conseillers municipaux, pour 6 ans.

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Février 2020

Les Echos du Conseil

Cérémonies des vœux

Agenda

# LES ÉCHOS DU CONSEIL

Réunion du 6 février 2020

## Projet d'installation d'un îlot facteur sur la commune

Dans le cadre de la fermeture de la plateforme de tri d'Aire sur la Lys, les services de la Poste recherchent un local afin d'accueillir 7 facteurs pour la prise en charge du courrier afin d'effectuer leurs tournées. Après avoir visité les anciennes écoles d'Enguinegatte, les services de la Poste souhaiteraient louer le bâtiment.

Le montant des travaux nécessaires à savoir l'installation d'un point d'eau, la création de 2 vestiaires et la modification du système de chauffage s'élève à 19 173.40 €.

La poste propose de louer le bâtiment pour un montant annuel de 6000 € et de prendre en charge la création des deux vestiaires pour un montant de 7956.01 €. Après en avoir débattu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et soumettra la prise en charge par ENGIE des travaux de modification du chauffage, d'isolation du bâtiment et de changement des portes extérieures dans le cadre des mesures d'accompagnement pour le Parc éolien du Mont d'Erny.

## Parc éolien du Moulinet

La société Nouvergies a déposé une demande d'exploitation pour un parc éolien de 8 machines d'une hauteur d'environ 150 m sur les communes de Ligny les Aire et Westrehem.

Le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de 15 jours après la clôture du registre d'enquête publique qui interviendra le 6 février. Après en avoir débattu, le conseil municipal émet à 19 voix et 2 abstentions un avis défavorable à ce projet qui, de part le nombre de machines et leur emplacement dans le prolongement du Parc de la Carnoye, vient augmenter la saturation du paysage.

## Subvention d'avance au CCAS

Afin de permettre les achats nécessaires au banquet des aînés prévus le 18 avril 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une avance de subvention d'un montant de 4000 € au Centre Communal d'Actions Sociales.

## Classement de la voirie « Impasse de la Laquette »

Par délibération du 5 novembre 2018, le conseil municipal a décidé de nommer la voirie longeant le 6 rue d'Aire à Serny, « Impasse de la Laquette » qui mesure 60 m.

Afin de permettre la mise à jour du tableau de classement des voies communales, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer ce chemin dans le domaine public de la commune et demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

## Tableau du personnel

Afin de procéder au remplacement de Mme DEMOL ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, le conseil municipal est appelé à redéfinir le tableau du personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'assemblée décide :  
- de créer un emploi d'adjoint des services techniques de 20% avec pour missions : le nettoyage de la mairie, de la mairie annexe et de la salle des associations  
- de créer un emploi de vacataire pour assurer les tâches liées aux locations de la salle des fêtes d'Enguinegatte.

## Approbation du rapport de la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts et restitutions de compétences entre les communes et la CAPSO. Cette évaluation permet de déterminer le montant de l'attribution de compensation.

La CLECT s'est réunie le 16 janvier 2020 afin d'examiner le montant du reversement d'une partie de la fiscalité des éoliennes aux communes.

Compte tenu des 4 éoliennes actuellement en fonctionnement d'un point de vue fiscal (la fiscalité liée à la 5<sup>ème</sup> machine sera régularisée dès sa mise en service) :

Le montant Prévisionnel de l'attribution de compensation (hors coût d'utilisation des services instruction d'urbanisme et contrôle) s'élève à 91 622 €, compte tenu des régularisations 2017-2018 et 2019 le montant de l'attribution de compensation est de 157 321 € pour 2020 (103 273 € en 2019). Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le montant de l'attribution de compensation défini par la CLECT.

## DÉCOUVREZ VOTRE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Les habitants d'Enquin lez Guinegatte peuvent désormais profiter du service de transport à la demande proposé par la CAPSO.

► Pour vous rendre facilement à Saint Omer : le TAD mouvéo vous conduit depuis l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile jusqu'à la ligne non urbaine (plans et horaires disponibles sur [mouveo.ca-pso.fr](http://mouveo.ca-pso.fr)).

► Pour rejoindre le centre bourg de la zone dont dépend Enquin lez Guinegatte : Théroüanne

Si vous habitez à + d'1 kilomètre d'un arrêt de ligne non urbaine 510, le bus mouvéo TAD vous amène aux 5 arrêts de correspondances, les horaires vous seront proposés en fonction des disponibilités entre 7h et 19h !

Prix du ticket unitaire TAD : 2 €

1. Pour votre 1er trajet, **INSCRIVEZ-VOUS** en complétant le formulaire TAD accompagné des pièces justificatives demandées. Le formulaire est disponible :

Sur internet : [mouveo.ca-pso.fr](http://mouveo.ca-pso.fr)  
(rubrique se déplacer > transport à la demande)

Au Comptoir de la Mobilité  
**La Station-Gare SNCF à Saint-Omer**

2. **RÉSERVEZ VOTRE TRAJET** dans la limite des horaires disponibles en téléphonant à notre numéro :

06 80 79 01 20  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

Notez que votre réservation peut se faire au plus tard la veille de votre déplacement (pour un appel avant midi). Le vendredi avant midi pour le lundi.

3. **VOTRE RÉSERVATION EST VALIDÉE ?**

Rendez-vous :  
• à l'heure indiquée à l'arrêt scolaire le plus proche de votre domicile.  
• à domicile pour les personnes à mobilité réduite avec une reconnaissance à 80%.  
Retrouvez les plans et horaires de vos lignes sur [mouveo.ca-pso.fr](http://mouveo.ca-pso.fr)

# CÉRÉMONIES DES VŒUX

Cérémonie des vœux à Enguinegatte le 5 janvier 2020



Hervé DUPONT, Maire et Jean Marie LUBRET Conseiller Départemental

Cérémonie des vœux à Enquin les Mines le 31 janvier 2020



Présentation des actions du Centre Communal d'actions Sociales par **Valérie MOLIN**, adjointe au Maire et Vice Présidente du CCAS



Présentation des activités culturelles et du milieu associatif par **Manuelle CLERBOUT**, adjointe au Maire en charge de la culture.



Présentation des investissements et réalisations de l'année 2019 par **Martine NOEL**, adjointe au Maire en charge des finances.



Les sportifs de la commune Agathe DENISSELLE et Louis MOLIN mis à l'honneur et entourés de Patrick BEDAGUE, Président de la CAPSO, d'Hervé DUPONT, Maire, et de Fabien BUIRE, adjoint au Maire en charge des sports de la jeunesse et du milieu associatif